

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Uno (2025) Ltée		Date d'inspection Le 26 novembre 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Uno		Numéro de permis 2025021	
Adresse 305 St George Street Moncton NB E1C 1W8		Numéro de téléphone (506) 854-8695	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	05 déc. 2025	
Commentaires: Des travaux de rénovation sont en cours dans le local F, situé au rez-de-chaussée. Deux nouveaux murs ont été construits, ce qui réduit l'espace disponible. De plus, une fenêtre a été remplacée par une porte. Au moment de l'arrivée de la mentore en assurance de la qualité, les enfants étaient dans un autre local.			
La mentore en assurance qualité rappelle l'importance de respecter le processus établi: toute modification ou ajout de portes ou de murs dans l'établissement doit être précédé d'une demande de changement adressée à la mentore en assurance qualité. Ce rappel a été transmis à plusieurs reprises à l'exploitant au fil des années; il est essentiel d'en tenir compte et de suivre la procédure. Une demande de changement doit être transmise dans les plus brefs délais à la mentore en assurance qualité.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont aussi été observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfant-personne éducatrice - La routine quotidienne -Le lieu d'exploitation -L'aire de repos -L'alimentation
Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé, le matin les jeux libres, le dîner (boîte à dîner) et la préparation pour le repos.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 novembre 2025

Date

original signé par
Nancy Nirennold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 27 novembre 2025

Date